



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 23 AOÛT 2016

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-troisième jour du mois d'août 2016 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Résolution # 2016-08-149 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 23 août 2016 à 20 h.

Résolution # 2016-08-150 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

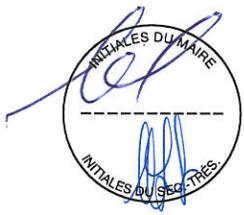
Résolution # 2016-08-151 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2016-08-152
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 6 juillet au 23 août 2016 dont le montant est de 122 891,78 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 279 790,76 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2016-08-153
DEMANDE AU MTQ POUR RÉDUIRE LA VITESSE EN ZONE SCOLAIRE SUR LA ROUTE 223

ATTENDU QUE l'école primaire Alberte-Melançon est située sur une route provinciale numérotée, dans un secteur commercial et institutionnel mixte où des camions lourds assurent le ravitaillement de plusieurs commerces, et ce, l'année durant;

ATTENDU QU'au printemps (avril, mai et juin), il y a une circulation intense à cet endroit occasionnée par deux marinas, un camping et un pourvoyeur;

ATTENDU QUE, par surcroît, l'école primaire Alberte-Melançon est située dans une courbe où la visibilité est réduite;

POUR TOUTES CES RAISONS :

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de diminuer la vitesse à 30 km/heure dans le secteur de l'École Alberte-Melançon.

QUE le ministère installe des panneaux indiquant aux conducteurs la limite de vitesse permise dans cette zone scolaire ainsi que les heures de la journée, les jours et les mois durant lesquels la limite s'applique.

Résolution # 2016-08-154
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2016 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 231-2006 DE FAÇON À AUTORISER DE NOUVEAUX USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES COMMERCES DE SERVICES DANS LA ZONE 304

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre un centre bancaire automatique ainsi qu'une clinique médicale et les services professionnels de santé pouvant s'y rattacher, à l'intérieur de la zone 304 ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juin 2016 ;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage # 231-2006 est modifié à l'annexe B – Grilles des usages et des normes pour la zone 304, en abrogeant la note particulière « (3) » et en la remplaçant par la suivante :

« (3) Seuls les usages suivants sont autorisés :

- Banque ;
- Caisse populaire ;
- Clinique médicale ;
- Cabinet de chiropraticien ;
- Cabinet de physiothérapeute ;
- Cabinet d'optométriste ;
- Cabinet de dentiste ;
- Cabinet de denturologiste ;
- Cabinet d'acupuncteur ;
- Cabinet de massothérapeute dont les praticiens sont reconnus par un organisme officiel. »

ARTICLE 2

La grille modifiée est jointe à l'annexe A, cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 24^e jour du mois d'août 2016.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : Le 7 juin 2016
Adoption du premier projet de règlement : Le 23 août 2016
Assemblée publique de consultation :
Adoption du second projet de règlement :
Entrée en vigueur :

ANNEXE A

- Grille de spécification de la zone 304.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-08-155

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ATTENDU l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fixe au mardi 6 septembre 2016 à 19 h 30 dans la salle du conseil municipal, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement # 351-2016 visant à modifier le règlement de zonage # 231-2006 de façon à autoriser de nouveaux usages de la sous-classe d'usages commerces de services dans la zone 304.

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement numéro 352-2016 modifiant le règlement numéro 237-2006 en permettant le paiement en un versement du capital et ainsi exempter un immeuble de la taxe relative au troisième emprunt du règlement numéro 237-2006 décrétant des travaux d'assainissement et d'égouts sanitaires sur une partie du territoire de la municipalité.

Résolution # 2016-08-156

PERMANENCE DE MADAME ÉLIANE ST-PIERRE À TITRE D'ANIMATRICE-COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la période de probation tire à sa fin ;

CONSIDÉRANT la satisfaction du conseil municipal du travail accompli par madame St-Pierre ;

CONSIDÉRANT également la recommandation favorable de la directrice générale ;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche permanente de madame Éliane St-Pierre à titre d'animatrice-coordonnatrice au service des loisirs et événements, sur une base de 35 heures semaine, du lundi au dimanche (au besoin), et ce, sur un horaire variable.

QUE madame St-Pierre fournisse à la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, son horaire de travail sur une base hebdomadaire.

QUE la rémunération soit de 25 \$ l'heure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-08-157

RÉOUVERTURE DES ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'un comité formé de quelques pompiers a présenté une ébauche d'entente de travail entre la municipalité et l'association des pompiers ;

CONSIDÉRANT l'éventualité où cette entente de travail se conclurait, il y aurait des répercussions financières affectant les coûts des contributions des municipalités parties aux ententes ;

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite rouvrir les ententes en vigueur afin de redistribuer les coûts supplémentaires.

QUE les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Valentin nous communiquent leur position envers ce nouveau facteur.

Résolution # 2016-08-158

FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR ÉTUDIER ET REVOIR LE MODE DE TARIFICATION DES COÛTS D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption des règlements # 237-2006 et # 273-2009 relatifs à l'application de la tarification des coûts des infrastructures d'assainissement, la valeur foncière du secteur desservi s'est accrue de façon significative ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bâtiments ont changé de vocation ;

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix constitue un comité de travail composé du maire, des conseillers Daniel Ponton et Denis Thomas et comme substitut, la conseillère Carol Rivard, de l'inspecteur municipal, de la directrice générale ainsi que de citoyens intéressés à y siéger.

QUE ce comité soit chargé d'étudier la nouvelle réalité du secteur desservi et suggère des modifications au mode de tarification actuel.

Résolution # 2016-08-159

RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte de vider la banque d'heures supplémentaires de l'inspecteur municipal, soit 46 heures, depuis le 27 mars 2016.

Résolution # 2016-08-160

ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU – INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la soumission de Librairie du Richelieu pour l'ameublement du bureau de l'inspecteur municipal au montant d'environ 1 130 \$ avant taxes.

Résolution # 2016-08-161

APPUI AUX SIGNATAIRES DE LA PÉTITION POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX QUAIS AU POSTE FRONTALIER SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures actuelles ne correspondent pas à la navigation de plaisance ;

CONSIDÉRANT QU'il est hasardeux d'accoster par temps venteux ;

CONSIDÉRANT QUE les douaniers n'aident pas les plaisanciers dans leurs manœuvres d'accostage ;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures datent de la période du transport commercial sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cette douane représente la porte d'entrée fluviale du Canada pour les états du Vermont et New York ;

CONSIDÉRANT QUE ces installations devraient être accueillantes ;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme est un moteur économique influent pour la région ;

CONSIDÉRANT QUE le nautisme est l'axe touristique le plus important dans le Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le nautisme est le gagne-pain d'un grand nombre de familles ;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie les nombreux signataires (271 signatures) de la pétition déposée lors de l'assemblée;

QUE le conseil fasse des représentations auprès du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, l'honorable Ralph Goodale, afin que les installations du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

poste de douane de la rivière Richelieu à Lacolle soient modifiées et que les quais soient du même type que ceux installés aux douanes américaines ou l'équivalent (quai pour bateaux de plaisance).

Résolution # 2016-08-162

OCTROI DE MANDAT POUR MODIFICATION DU RAPPORT DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, le conseil municipal désire modifier le projet de rehaussement de la 67^e Avenue en incluant l'élargissement de cette rue ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de caractérisation environnemental, réalisé par la firme WSP, ne couvrait que le rehaussement ;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service professionnel de la firme WSP datée du 23 août 2016, pour l'obtention des données complémentaires et modification du rapport de caractérisation environnementale, en vertu de l'article 22 auprès du MDDELCC, pour un montant de 2 400 \$ excluant les taxes.

Résolution # 2016-08-163

CORRECTION DU TITRE DE LA RÉOLUTION 2016-04-78

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une correction soit apportée dans le titre de la résolution numéro 2016-04-78 afin de retirer les mots « *et le hockey mineur de Beaujeu* », car, en réalité, l'entente relative à l'aide financière municipale est conclue entre la municipalité et le Centre sportif régional groupe DPJL.

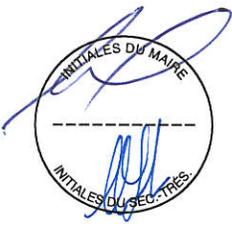
Résolution # 2016-08-164

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2016-05-107

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une correction soit apportée à la résolution numéro 2016-05-107, on aurait dû lire « *et soumettre ces travaux pour la demande d'amélioration du réseau routier ainsi que la mention d'autres travaux routiers ; 74^e avenue et creusage de fossés* » au lieu de la 73^e Avenue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités pour le mois de juillet 2016.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de juillet 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2016-08-152, 2016-08-156, 2016-08-159, 2016-08-160, 2016-08-162.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2016-08-165 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 30.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière